

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

202152

## Nombre de conseillers

|               |    |
|---------------|----|
| • en exercice | 11 |
| • présents    | 8  |
| • votants     | 9  |
| • absents     | 3  |
| • exclus      | 0  |

Date de convocation :  
19 novembre 2021Date d'affichage :  
19 novembre 2021Objet  
Rythmes scolaires  
2022/2023

De la commune BARBAZAN

Séance du 25 novembre 2021 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine, Ms DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard  
Absent avec procuration : BALLARIN Jacques donne procuration à Michèle STRADERE  
Absents : SALES André, VALLE Anthony

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe que l'échéance des trois années concernant les rythmes scolaires est arrivée.

Il est nécessaire de se positionner pour le début de l'année 2022 quant aux rythmes scolaires pour la rentrée 2022-2023.

En conseil d'école, le problème lié à une garde le mercredi est souvent remis au sujet, le problème d'un manquement de garde le mercredi gêne certaines familles qui font le choix de scolariser leurs enfants sur les communes voisines.

Ainsi, une garderie communale a été mise à l'essai.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour instaurer le passage à la semaine scolaire à 4 jours à la seule condition qu'une garderie soit mise en place par la communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises pour le mercredi.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture.

Fait à Barbazan, le 26 novembre 2021.

Le Maire,

